



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

curatelle et tutelle

Question écrite n° 127106

Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question de la revalorisation des personnels travaillant dans les services tutélares. Nombre de ces professionnels sont payés sur le fondement de différentes conventions collectives qui n'intègrent pas cette fonction. La loi du 5 mars 2007 pose, désormais, l'obligation d'obtenir un certificat national de compétences pour l'exercice de l'activité de mandataires judiciaires à la protection des majeurs. Ce diplôme est en cours d'acquisition par de nombreux salariés. Il est raisonnable de penser que beaucoup de mandataires disposeront de leur certificat à la fin de l'année 2011. Les pouvoirs publics ont imposé, à juste titre, des conditions d'exercice communes et indispensables à cette profession, qui a vu sa responsabilité et ses obligations augmentées par cette réforme. Par conséquent, elle lui demande si le Gouvernement envisage une revalorisation de cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127106

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 922

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)